

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.09.2007

Révision: 03.09.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Anhydride Phthalique (solide)
(ne contenant pas plus de 0,05% d'anhydride maléique)**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Matières premières vernis
Résine de polyester
Plastifiant
- **Fournisseur/Producteur:**
Penpet Petrochemical Trading GmbH
Merkur-Park
Sieker Landstrasse 126
22143 Hamburg
Germany
Tel: +49 40 675 799 0
Fax: +49 40 675 799 99 / 88
- **Adresse e-mail de la personne compétente:** angelika.torges@kft.de
- **Service chargé des renseignements :** Voir fournisseur/producteur
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Centre Antipoisons - Centre de Pharmacovigilance
Hôpital Edouard Herriot
5 Place d'Arsonval
69437 Lyon Cedex 03

Tel.: +33-(4) 72 11 69 11

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Nom chimique usuel (ou nom générique)**
- **No CAS Désignation**
85-44-9 anhydride phtalique
- **Code(s) d'identification**
- **No EINECS :** 2016075
- **No CEE :** 607-009-00-4

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.09.2007

Révision: 03.09.2007

Nom du produit Anhydride Phthalique (solide)
(ne contenant pas plus de 0,05% d'anhydride maléique)

(suite de la page 1)

4 Premiers secours

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

Laver abondamment et soigneusement à l'eau et avec un produit nettoyant doux les parties de la peau touchées de sorte à ne laisser aucun résidu sur la peau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux :**

Protéger l'oeil intact

Rincer les yeux avec les paupières ouvertes pendant environ 10 - 15 minutes avec de l'eau. Ensuite consultation d'un ophtalmologiste.

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Au cas où le vomissement surviendrait automatiquement:

Incliner la tête de la personne qui vomit vers le bas, afin d'éviter toute aspiration.

· **Indications destinées au médecin :**

· **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

Effets irritants locaux.

Toux

Troubles asthmatiques

· **Traitement** En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec un spray au dexametason

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

· **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:

· **Equipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

· **Autres indications**

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression et un danger d'explosion ou d'éclatement. Refroidir immédiatement les récipients et les conteneurs avoisinants en les aspergeant d'eau, si possible les éloigner de la zone de danger

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:**

Eviter la formation de poussière

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.09.2007

Révision: 03.09.2007

Nom du produit Anhydride Phthalique (solide)
(ne contenant pas plus de 0,05% d'anhydride maléique)

(suite de la page 2)

Veiller à une aération suffisante



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

- **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.
Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**

- **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées

Ne pas respirer les poussières.

Eviter contact avec les yeux et la peau.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver hermétiquement clos dans un endroit frais et sec bien aéré.

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

- **Classe de stockage :** 8 Produit corrosif

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Nettoyer le vêtement souillé en aspirant ; ne pas souffler ou brosse

Eviter à tout prix tout contact avec les yeux et la peau.

Protection préventive de la peau par un onguent

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.09.2007

Révision: 03.09.2007

Nom du produit **Anhydride Phthalique (solide)** **(ne contenant pas plus de 0,05% d'anhydride maléique)**

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire :



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre :

Filtre A/P2.

· Protection des mains :

Gants résistant aux produits chimiques

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer:

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Polychloroprène

Caoutchouc fluoré (FKM)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	cristallin
Couleur :	blanc
Odeur :	aromatique

· Modification d'état

Point de fusion :	130,8°C
Point d'ébullition :	285°C
	Sublimation

· Point d'éclair : 152°C

· Température d'inflammation : 580°C

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif en lui-même, toutefois des poussières ou vapeurs explosibles peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure :	1,7 Vol %
supérieure :	10,5 Vol %

· Pression de vapeur à 20°C: 0,00027 hPa

· Densité à 20°C: 1,527 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

Hydrolyse (acide phthalique)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.09.2007

Révision: 03.09.2007

Nom du produit Anhydride Phthalique (solide)
(ne contenant pas plus de 0,05% d'anhydride maléique)

(suite de la page 4)

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** < 1 log POW

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Substances à éviter :**
Acide nitrique.
Métaux
Eau et humidité
- **Réactions dangereuses**
L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière
Réactions aux substances susmentionnées.
- **Produits de décomposition dangereux :**
En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
monoxyde de carbone
gaz/vapeurs irritants

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
85-44-9 anhydride phtalique
Oral LD₅₀ 1530 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
de la peau :
Irrite la peau et les muqueuses.
Les débris pulvérulents du produit provoquent une irritation des voies respiratoires supérieures.
- **des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation :**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
- **Autres indications :** Le produit est aisément biodégradable.
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** Une accumulation biologique ne doit pas être attendue (log P (o/w) <1).
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**

- **85-44-9 anhydride phtalique**
LC₅₀/96h 313 mg/l (leuciscus idus)
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.09.2007

Révision: 03.09.2007

Nom du produit Anhydride Phthalique (solide)
(ne contenant pas plus de 0,05% d'anhydride maléique)

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :**
- **Remarques :**

Pas de produit dangereux d'après la disposition.
L'anhydride phthalique à l'état solide et les anhydrides tétrahydrophthaliques ne contenant pas plus de 0,05 % d'anhydride maléique, ne sont pas soumis aux prescriptions de l'ADR.
L'anhydride phthalique fondu à une température supérieure à son point d'éclair, ne contenant pas plus de 0,05% d'anhydride maléique, doit être affecté au No. ONU 3256.
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :**
- **Remarques :**

Pas de produit dangereux d'après la disposition.
Phthalic anhydride in the solid state and tetrahydrophythalic anhydride, with no more than 0,05% maleic anhydride, are not subject to these regulations. Phthalic anhydride molten at a temperature above its flashpoint, with not more than 0,05% maleic anhydride should be classified under UN 3256.

A consignment of this substance that is accompanied by a shipper's certificate stating that it does not contain more than 0,05 maleic anhydride is not subject to the provision of this Code.
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :**
- **Remarques :**

Pas de produit dangereux d'après la disposition.
Phthalic anhydride in the solid state and tetrahydrophythalic anhydride, with no more than 0,05% maleic anhydride, are not subject to these regulations. Phthalic anhydride molten at a temperature above its flashpoint, with not more than 0,05% maleic anhydride should be classified under UN 3256.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
"Marquage CEE"

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.09.2007

Révision: 03.09.2007

**Nom du produit Anhydride Phthalique (solide)
(ne contenant pas plus de 0,05% d'anhydride maléique)**

(suite de la page 6)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif

· **Phrases R :**

- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

· **Phrases S :**

- 23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

- Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et mères allaitantes

· **Classe de pollution des eaux :**

- Classe de danger pour l'eau 1 (classification selon liste) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Raisons pour modifications:**

- Modification nom du produit
- Classification transport
- Règlement (CE) n° 1907/2006

· **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

- KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim
- Postfach 1451 D-64345 Griesheim
- Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246

· **Contact :** Angelika Torges

· **Sources.** ESIS (European existing Substances Information System)

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

- Les chapitres marqués d'un * présentent des modifications par rapport à la dernière version.